

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 février 2008  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Point 17 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**Lettres identiques datées du 4 février 2008, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que le 3 février 2008, à 19 h 30, les forces de l'ennemi israélien, ont ouvert le feu à partir de leurs positions dans la partie occupée du village de Ghajar, en direction des alentours de la localité de Wazzani. Ces tirs ont causé la mort d'un citoyen libanais, Abdallah Mohammad, et occasionné des blessures à un autre citoyen libanais du nom de Sélim Kobeissy. Lors de cette agression, des fusées éclairantes ont également été tirées dans le ciel. Ces faits ont été établis par une commission d'enquête mixte composée de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de l'Armée libanaise, qui a été formée pour déterminer les circonstances de cette agression.

Mon gouvernement considère que cet acte constitue une agression flagrante contre la souveraineté du Liban et une grave violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui exige une condamnation ferme conformément aux principes et aux dispositions du droit international et aux usages internationaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 17 de l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nawaf Salam

